

APPEL À CANDIDATURES 2023

4^{ème} édition

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 – OBJET

Le Prix Caritas Photo Sociale a été créé en 2020 par le Réseau Caritas France pour soutenir et valoriser les photographes donnant plus de visibilité aux situations des personnes les plus fragiles.

À travers le Prix Caritas Photo Sociale, le Réseau Caritas France agit à la fois en faveur de la photographie sociale et en faveur des causes majeures qu'il porte, à savoir la pauvreté, la précarité et l'exclusion en France. En primant de nouveaux regards, une diversité d'écritures photographiques et des approches originales de la photographie sociale, le prix souhaite également élargir la prise de conscience du public.

Suite à cet appel à candidatures, une présélection est réalisée par la Direction artistique du collectif Fetart, partenaire et conseiller artistique du prix, et passe ensuite devant un jury ([voir la composition du jury](#)) qui choisit un lauréat et deux finalistes. Le lauréat recevra une dotation d'un montant de 4 000 € et sa série fera l'objet d'un livre photographique. Les travaux du lauréat et des deux finalistes seront présentés lors d'expositions.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'appel à candidatures est ouvert à tous les photographes professionnels français ou résidant en France, sans limite d'âge mais majeurs. Les photographes déjà très reconnus ne seront pas privilégiés par le jury.

Le travail photographique proposé doit impérativement :

- Porter sur le thème suivant : la pauvreté, la précarité et l'exclusion en France
- S'inscrire dans l'un ou plusieurs des sujets suivants : le mal-logement, les difficultés d'accès à l'emploi, la prison, l'inclusion sociale, l'accès à un moyen de transport, l'illettrisme, les réfugiés et migrants en France
- Constituer une série complète
- Avoir été réalisé au courant des trois dernières années

Le Prix Caritas Photo Sociale ne privilégiera aucun genre, traitement ou procédé photographique. Les travaux seront appréciés au regard de leur qualité et de leur originalité, ainsi que sur l'approche humaniste des questions de lutte contre la pauvreté et les injustices.

Les projets collectifs sont acceptés.

ARTICLE 3 – PROCESSUS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est à déposer en ligne via le formulaire de candidature dédié **avant le 2 avril 2023 à minuit**. Le formulaire doit être dûment rempli et doit contenir les éléments suivants :

- la biographie du photographe, en français (10 lignes environ)
- le descriptif du travail photographique, en français (20 lignes environ) et la liste des expositions et récompenses concernant ce travail s'il y en a eu
- un portfolio de la série ou une sélection d'environ 20 images

Seuls les dossiers comportant l'ensemble des éléments énoncés ci-dessus sont examinés.

S'il juge cela pertinent, le photographe peut ajouter :

- Des images ou un lien vers des images de vos précédentes expositions
- Des images ou un lien vers le livre dont le projet a pu faire l'objet (édition)

Les liens de téléchargement temporaires (Wetransfer, Grosfichiers, etc.) ne sont pas pris en compte.

Le candidat garantit que les images proposées sont originales, inédites et qu'il est seul détenteur de l'ensemble des droits d'exploitation attachés à ces images. Il doit également avoir réglé les autorisations éventuellement requises des personnes physiques dont l'image est utilisée. Les informations transmises via le site internet du Réseau Caritas France sont régies par les dispositions relatives au RGPD (qui figurent dans les mentions légales du site).

La participation au Prix Caritas Photo Sociale est gratuite.

ARTICLE 4 – PROCESSUS DE SÉLECTION

Le Prix Caritas Photo Sociale primera un ou une lauréate et deux finalistes. Leur sélection se déroulera en trois étapes :

1. L'appel à candidatures, diffusé sur www.reseaucaritasfrance.org du 20 février au 2 avril 2023.
2. La pré-sélection de 15 à 20 dossiers par la Direction Artistique du collectif Fetart, conseiller artistique du prix.
3. La sélection du lauréat et des deux finalistes par le jury, constitué de professionnels de la photographie et de spécialistes de la lutte contre la pauvreté. Il se réunira au courant du mois de mai 2023.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le Prix Caritas Photo Sociale récompensera le travail photographique du lauréat à travers :

- Une dotation financière de 4 000 €
- Un livre monographique édité par les éditions Filigranes
- Une exposition à la Galerie Le Château d'Eau à Toulouse fin 2023

Le travail des deux finalistes sera également en partie exposé à la Galerie Le Château d'Eau à Toulouse. D'autres expositions des travaux primés pourront être programmées en intérieur ou en extérieur à Paris et dans des régions françaises en 2024.

ARTICLE 6 - CONDITIONS D'EXPOSITION

L'organisateur du Prix Caritas Photo Sociale et l'exposant prennent en charge la production des photographies du lauréat et des deux finalistes dans la limite d'un budget maximal défini.

La scénographie des travaux photographiques sera élaborée en collaboration avec les photographes. Le lauréat et les finalistes s'engagent à envoyer les images en haute définition dans les délais nécessaires à la production de l'exposition.

Le lauréat et les finalistes autorisent également le Réseau Caritas à utiliser 6 images par travail primé, choisies en accord avec les photographes, pendant la durée de 18 mois à compter de l'annonce de la sélection, pour la promotion et la communication du Prix Caritas Photo Sociale en digital et print.

Le Réseau Caritas France pourra organiser d'autres expositions au courant des 18 mois suivants la remise du prix. Les tirages seront ensuite remis aux photographes et leur appartiendront.

Le lauréat pourra, s'il le souhaite, offrir un tirage au Réseau Caritas France pour la promotion du Prix Caritas Photo Sociale ou pour une éventuelle future exposition des différents lauréats. Le Réseau Caritas France s'engage dans ce cas à n'en faire aucune utilisation commerciale.

ARTICLE 7 – CALENDRIER

- Ouverture de l'appel à candidatures : 20 février 2023
- Clôture de l'appel à candidatures : 2 avril 2023 à minuit
- Pré-sélection des dossiers : avril 2023
- Jury : mai 2023
- Annonce du lauréat et des deux finalistes : juin 2023
- Scénographie et production : été 2023
- Exposition à Toulouse : automne 2023

ARTICLE 8 – CAS DE FORCE MAJEURE

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, le Réseau Caritas France se réserve le droit de modifier ces conditions générales, de reporter ou d'annuler le Prix Caritas Photo Sociale. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 9 – RÈGLEMENT

Le simple fait de participer au Prix Caritas Photo Sociale implique l'acceptation pure et simple de ces présentes conditions générales dans leur intégralité, y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs.

Pour plus d'informations : prixphoto@reseaucaritasfrance.org
Paris, le 20 février 2023.